



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation  
30 mars 2017

Date d'affichage  
30 mars 2017

Objet de la délibération  
*Direction des finances –  
Service finances – Vote du  
budget primitif 2017 -  
Service de distribution d'eau  
potable*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaients présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

CHAUICHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine,  
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## PRÉAMBULE

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement sont des services publics à caractère industriels et commercial.

Ils constituent deux activités distinctes qui doivent être retracées chacune dans un budget tenu conformément à la nomenclature M49.

Le projet de budget primitif pour l'année 2017 – Service public d'eau potable est présenté aux membres du conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-7, L.2224-8, L. 2224-10 et L.2224-11 ;

**CONSIDÉRANT** que la commission municipale « finances » s'est réunie le mardi 28 mars 2017 ;

Après en avoir pris connaissance du projet, chapitre par chapitre ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ADOPTE** le budget primitif 2017 service de distribution d'eau potable comme suit :

**1) Pour la section d'investissement :**

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 488 503,39 €	191 718,70 €	160 815,91 €	1 841 038,00 €
Recettes	1 841 038,00 €	-	-	1 841 038,00 €
Affectation	-	-	352 534,61 €	352 534,61 €

**2) Section de fonctionnement :**

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 465 902,00 €	-	-	1 465 902,00 €
Recettes	316 010,79 €	-	1 149 891,21 €	1 465 902,00 €

- **MAINTIEN** le montant de la surtaxe eau à 0,56 € le m3.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

11 AVR. 2017  
12 AVR. 2017

